



**HAL**  
open science

## Quand tombe la frontière... Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du "Mur de l'Atlantique" en Basse-Normandie

Marie-Laure Gabriel-Loizeau, Jean-Luc Leleu

### ► To cite this version:

Marie-Laure Gabriel-Loizeau, Jean-Luc Leleu. Quand tombe la frontière... Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du "Mur de l'Atlantique" en Basse-Normandie. In *Situ : Revue des patrimoines*, 2019, Architecture et patrimoine des frontières. Entre identités nationales et héritage partagé, 38, [15 p.]. 10.4000/insitu.20019 . hal-02553054

**HAL Id: hal-02553054**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-02553054v1>**

Submitted on 28 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

---

## Quand tombe la frontière... Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du « mur de l'Atlantique » en Basse-Normandie

*When the frontier falls... The Atlantic Wall in the Basse-Normandy region, appropriation by the collective memory and recognition as heritage*

**Marie-Laure Loizeau et Jean-Luc Leleu**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insitu/20019>

DOI : 10.4000/insitu.20019

ISSN : 1630-7305

### Éditeur

Ministère de la Culture

Ce document vous est offert par Université de Rouen Normandie – Bibliothèque Universitaire



### Référence électronique

Marie-Laure Loizeau et Jean-Luc Leleu, « Quand tombe la frontière... Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du « mur de l'Atlantique » en Basse-Normandie », *In Situ* [En ligne], 38 | 2019, mis en ligne le 15 février 2019, consulté le 28 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/20019> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.20019>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Quand tombe la frontière...

## Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du « mur de l'Atlantique » en Basse-Normandie

*When the frontier falls... The Atlantic Wall in the Basse-Normandy region, appropriation by the collective memory and recognition as heritage*

Marie-Laure Loizeau et Jean-Luc Leleu

---

- 1 La nature des frontières est protéiforme. Celle instaurée par le Reich nazi du cap Nord à la frontière franco-espagnole, pour éphémère qu'elle ait pu être, n'en a pas moins durablement marqué le paysage des littoraux concernés. Édifiée en quelques années à peine à la suite des campagnes de Scandinavie et d'Europe de l'Ouest, qui ont vu l'écrasement des démocraties occidentales au printemps 1940, elle a été d'emblée pensée comme un « front » à part entière<sup>1</sup>. Très loin d'être un « mur » continu de défense, tant vanté par la propagande allemande, elle a néanmoins été conçue par Hitler comme une frontière imperméable, à l'abri de laquelle il escomptait assurer l'hégémonie allemande sur le continent européen<sup>2</sup>.
- 2 Dans la surenchère de moyens défensifs et offensifs déployés par les Allemands et les Anglo-Américains, ce sont ces derniers qui ont finalement – et largement – remporté le combat, parvenant le 6 juin 1944 à percer partout en quelques heures les défenses littorales allemandes sur les côtes du Calvados et de la Manche<sup>3</sup>. Une fois passé le fracas de la bataille et la guerre achevée, ces fortifications allemandes parfois monumentales, à l'image des grands abris de la *Kriegsmarine* dans les ports atlantiques, sont demeurées comme un legs embarrassant de quatre années d'occupation.
- 3 Cette contribution se propose de revenir sur la gestion de ces vestiges de la guerre, en se focalisant plus particulièrement sur les anciennes plages du Débarquement. Pour mesurer

le chemin parcouru, il est essentiel de présenter ce qu'est devenu le « mur de l'Atlantique » en Normandie, de faire connaître l'action des pouvoirs publics et, plus particulièrement, le rôle du service des Monuments historiques depuis la Libération. Il s'agira enfin d'exposer les différents facteurs qui ont contribué à la progressive patrimonialisation de ces vestiges.

## Le legs de la guerre

- 4 Aujourd'hui, lorsque l'on se promène sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, nul ne s'étonne plus du spectacle familier de ces constructions bétonnées qui jalonnent les bords de mer – tout au plus certains s'offusquent-ils lorsqu'ils gâchent la vue dans un site, et ce, dans un réflexe souvent plus esthétique qu'idéologique ou politique.
- 5 Les phénomènes illustrant cette évolution ont pris diverses formes au fil du temps, que ce soit une intention guerrière d'en faire les symboles de la défaite ennemie en les utilisant comme socles des monuments à la gloire des forces alliées, la volonté d'effacer ou de masquer ces « verrues » dans les secteurs balnéaires dans l'immédiat après-guerre, leur valorisation dans le cadre du tourisme mémoriel ou enfin le recyclage de certains bâtiments pour des activités économiques ou à des fins privées.

## Un encombrant héritage

- 6 Ce patrimoine issu de la guerre est d'abord étroitement associé à l'humiliation de la défaite et à la présence de l'ennemi. C'est donc le rappel d'une période sombre de l'histoire nationale mais aussi à l'échelle des individus qui ont vu et subi la construction de ces éléments défensifs sur leurs communes, voire sur leurs terrains réquisitionnés. Cette vaste entreprise allemande de bétonnage sur les côtes (15 millions de m<sup>3</sup> de béton coulé en France, 9 700 ouvrages en béton et 6 000 fortifications de campagne<sup>4</sup>) ne pouvait donc laisser qu'un souvenir douloureux. Sans compter que le danger, au lendemain de la Libération, était omniprésent, conduisant à une vaste entreprise de déminage menée en France sous l'égide des militaires, puis rapidement, du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme<sup>5</sup>.
- 7 Cet héritage pesait également sur certaines consciences. Mise en avant dès l'automne 1940, la propagande allemande autour de ce « front-frontière » n'avait cessé de prendre de l'ampleur au fil des années de guerre, tant pour rassurer l'opinion publique allemande que pour dissuader les Alliés de débarquer, ou à tout le moins retarder leur offensive<sup>6</sup>. À l'opposé de cette éblouissante mise en lumière, les défenses allemandes à l'Ouest avaient leur part d'ombre pour les occupés. Nombre d'entreprises françaises de travaux publics, engagées sur ces gigantesques chantiers sous la houlette de l'Organisation Todt, avaient été directement impliquées dans cette aide on ne peut plus directe à l'effort de guerre du Reich<sup>7</sup>. À l'échelle individuelle et locale, nombre de Français avaient été réquisitionnés pour l'édification de ces défenses ou assurer le transport de matériaux, quand ils n'avaient tout simplement pas préféré s'engager sur les chantiers voisins du mur de l'Atlantique, attirés par des salaires attractifs et/ou désireux de rester sur place plutôt que de partir en Allemagne dans le cadre des lois du 4 septembre 1942 et du 16 février 1943, cette dernière instituant le Service du Travail Obligatoire (STO)<sup>8</sup>.

## Recyclage du bâti

- 8 Sortie exsangue de la guerre, la France devait faire flèche de tout bois pour relancer son économie et disposer des ressources premières qui lui étaient nécessaires. Les vestiges de guerre, tant en mer que sur terre, furent très vite transformés en autant de carrières de matériaux et d'équipements. Avec leurs portes blindées ou leurs installations électriques, les casemates du mur de l'Atlantique étaient le lieu idéal pour récupérer sans trop d'efforts de précieux équipements, mais aussi de l'acier et du cuivre.
- 9 Dans la région normande dévastée par la guerre et souffrant d'une pénurie de bâtiments, il était logique que les vestiges allemands servent aux usages professionnels ou domestiques. À Courseulles-sur-Mer, le syndicat d'initiative a ainsi été installé, au lendemain de la guerre, dans l'un des blockhaus défendant l'entrée du port, sa partie supérieure étant aménagée en terrasse<sup>9</sup>. Peut-être plus pragmatiques encore, les agriculteurs ont utilisé (et utilisent encore) des casemates pour le stockage de leurs matériaux agricoles ou comme étables.
- 10 Au fil des décennies, le recyclage de certains bâtiments pour des activités économiques s'est poursuivi et se poursuit encore, qu'il s'agisse d'activités de loisir (club hippique et club de plongée à Ouistreham, centre culturel à Bayeux, boîte de nuit « Le Bunker » à Merville-Franceville – aujourd'hui close) ou à des fins privées (caves, garages, annexes chez des particuliers). Le Conservatoire du littoral et des associations locales s'en servent de leur côté depuis quelques années pour la protection des chauves-souris, à l'image du souterrain de Landemer, à côté de La Hague<sup>10</sup>.
- 11 De manière ponctuelle, à mettre en lien avec la pression immobilière ou le goût de l'insolite, les vestiges allemands sont transformés en résidences principales ou secondaires. Ainsi, une maison-bunker a été récemment mise en vente à Ver-sur-Mer (Calvados). Le phénomène peut à l'occasion devenir « tendance ». L'aménagement d'un abri bétonné allemand dans le bassin d'Arcachon, métamorphosé en résidence secondaire par un architecte d'intérieur, a ainsi fait l'objet d'un article spécifique d'une revue de décoration<sup>11</sup>.

## L'action des pouvoirs publics

### De l'importance du souvenir du Débarquement

- 12 La volonté de préserver le souvenir du débarquement apparaît précocement. Ainsi, dès mai 1945, Raymond Triboulet, alors sous-préfet de Bayeux, participe activement à la création du Comité du débarquement. Cette association a pour but de promouvoir les actions du 6 juin 1944 avec une volonté forte de développer le tourisme dans la zone de débarquement<sup>12</sup>. Puis, à l'initiative de Raymond Triboulet, entre-temps élu député, le gouvernement promulgue le 21 mai 1947 une loi relative à la conservation du souvenir du débarquement allié en Basse-Normandie. Celle-ci vient officialiser et pérenniser l'action du Comité du débarquement tout en coordonnant l'action gouvernementale. Dans son premier article, cette loi met en place l'obligation pour l'État d'organiser les fêtes du souvenir du 6 Juin et le gouvernement décide de prendre en charge « la conservation et l'aménagement des sites historiques du débarquement allié en Normandie [...] »<sup>13</sup>.

- 13 La conservation des Monuments historiques est désignée dans l'article 2 pour « assurer la conservation, la préservation et la commémoration architecturale des sites visés par la présente loi »<sup>14</sup>. Ainsi Louis Bourdil<sup>15</sup> est-il chargé par le gouvernement de l'aménagement des plages du Débarquement et rattaché dès 1946 au service des Monuments historiques. Il participe dès lors aux réunions du Comité du débarquement et suit les dossiers d'aménagement d'une route permettant l'accès aux plages du débarquement<sup>16</sup>. Son travail consiste également au suivi de l'installation de bornes ou monuments commémorant l'action des Alliés. Conseiller historique pour le Comité du débarquement<sup>17</sup>, il participe également au suivi de l'organisation des cérémonies de commémoration. Durant cette période, la patrimonialité des vestiges de la Seconde Guerre mondiale n'est pas encore perçue par le service. Aucune mesure de protection au titre des monuments historiques n'est prise. Deux explications permettent de comprendre cette situation.
- 14 D'une part, il faut d'abord préciser quelle était la politique de protection des Monuments historiques à cette époque. Le champ d'instigation pour la protection au titre des monuments historiques s'arrêtait alors à la période moderne et ne prenait en compte qu'exceptionnellement des constructions du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Protéger des éléments d'architecture contemporaine – qui plus est, de l'architecture militaire, symbole de l'Occupation – était alors inconcevable. L'extension du domaine de protection au titre des monuments historiques ne fut réellement envisagée qu'à partir de 1976. En effet, conscient que le patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles avait jusque-là été négligé, le secrétaire d'État à la Culture, Michel Guy, fit établir une liste nationale d'édifices à sauvegarder comprenant des bâtiments industriels, des constructions en béton ou des édifices de génie civil. L'impulsion pour la prise en compte de nouveaux édifices était alors donnée<sup>18</sup>.
- 15 D'autre part, l'action des Monuments historiques se concentre essentiellement sur la reconstruction d'une région dévastée par les combats où, selon Louis Bourdil, « ce sont les départements normands, et plus spécialement le Calvados et la Seine-Maritime, qui ont subi les plus gros dommages en ce qui concerne les monuments historiques »<sup>19</sup>. Les financements ne sont pas assez nombreux et les projets de restauration se font en lien avec le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. C'est ainsi que, dans le cadre de la reconstruction de Caen et de l'aménagement du château, classé dès 1875, le service des Monuments historiques donne son accord à la démolition des bâtiments de casernement datant du XIX<sup>e</sup> siècle situés en abord du monument protégé<sup>20</sup>. Dans ce contexte, il est difficile pour le service des Monuments historiques de s'inscrire dans une dynamique d'extension du champ de protection. La priorité étant donnée au projet d'urbanisme et à son interaction avec les monuments historiques – témoins du passé autour desquels la ville nouvelle se construit.

## Les premières protections

- 16 Ce n'est qu'à l'occasion de la préparation de la célébration du cinquantenaire du Débarquement que la conservation régionale des Monuments historiques de Basse-Normandie s'empare du sujet. Ainsi, en 1990, le service commande à l'historien Rémy Desquesnes une étude du mur de l'Atlantique et de ses vestiges sur le littoral bas-normand. Ce travail de recensement des ouvrages est conduit essentiellement de manière typologique. À partir de cette étude, une campagne de protection est entreprise. Si une cinquantaine de sites sont proposés à la protection au titre des monuments historiques lors de la séance plénière de la COREPHAE<sup>21</sup> du 25 septembre 1990, seules huit mesures de

protection sont prises (quatre inscriptions et quatre classements)<sup>22</sup>. Dans le même temps, les ouvrages du mur de l'Atlantique deviennent des objets d'étude pour les chercheurs, les historiens et même aujourd'hui les archéologues : de la prise en compte d'un édifice ponctuel, on glisse vers une analyse des sites dans leur globalité. De nouvelles réflexions sont également menées sur la conservation des matériaux, sur l'environnement des sites et leur intégrité.

## Le programme collectif de recherche (PCR) sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale

- 17 Compte tenu des enjeux forts pour la région normande, des menaces de destruction récurrentes par manque de connaissance, mais aussi de l'importance croissante accordée à la valorisation de ce patrimoine hérité de la guerre, la DRAC<sup>23</sup> de Normandie s'empare de nouveau du sujet à partir de 2013 et souhaite l'aborder de manière transversale, en s'appuyant sur plusieurs partenaires. Il s'agit d'accompagner ce processus de patrimonialisation, de repérer l'ensemble des éléments pour mettre en place un plan de protection et de gestion adapté.
- 18 Cette démarche se fonde sur plusieurs constats. Le premier, c'est qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de cartographie précise des vestiges de la Seconde Guerre mondiale. Or disposer d'un tel outil permettrait d'éviter de nombreuses déconvenues, par exemple en amont d'un projet de lotissement. En 2014, un aménageur a vu le calendrier de son projet fortement modifié par la découverte d'un bunker lors du creusement des fondations d'un futur immeuble situé route de la Délivrande à Caen. Dans le cadre de cette découverte fortuite, une fouille a dû être menée dans l'urgence afin de procéder à une sauvegarde par l'étude.
- 19 Le second constat réside dans l'importance de procéder à une campagne de révision des protections au titre des monuments historiques. En 2013, lors de l'examen de la demande de protection au titre des monuments historiques de la station radar de Douvres-la-Délivrande<sup>24</sup>, un état de la protection des sites de la Seconde Guerre mondiale a été effectué. Il est apparu que les mesures de protection prises n'étaient pas suffisantes, et qu'il était nécessaire de procéder à la protection de l'ensemble d'un site en prenant aussi en compte les vestiges archéologiques. Pour une sélection pertinente et justifiée, il est indispensable d'établir un inventaire précis de l'ensemble des vestiges du territoire bas-normand, en s'appuyant sur le travail de recherche existant et sur une expertise de terrain.
- 20 Enfin, le troisième constat réside en la nécessité d'accompagner le processus de patrimonialisation, dont le point d'acmé consiste en la candidature des Plages du Débarquement à une inscription au patrimoine mondial de l'Humanité. À travers cette démarche d'accompagnement, il apparaît nécessaire de sensibiliser les élus, les pouvoirs publics et les acteurs privés sur la valeur de ce patrimoine.
- 21 Dès lors et depuis 2015, un programme collectif de recherche a été défini à l'initiative des services patrimoniaux de la DRAC (la conservation régionale des Monuments historiques et le service régional d'Archéologie). Intitulé « Programme collectif de recherche sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale », ce projet regroupe de nombreux partenaires institutionnels (DRAC, université de Caen-Normandie/MRSH<sup>25</sup>/CNRS, INRAP<sup>26</sup>), les collectivités territoriales, parmi lesquelles le conseil régional (dont le service de

l'Inventaire général du patrimoine culturel), les conseils départementaux et, plus récemment, une communauté de communes ainsi que des chercheurs associés. Le PCR mêle plusieurs approches : histoire, architecture, archéologie et monuments historiques afin d'analyser les vestiges dans leur intégralité en prenant en compte les vestiges conservés et visibles ainsi que les vestiges détruits ou enfouis. Pour cela, un thésaurus a été établi, une base de données et un SIG<sup>27</sup> spécifiquement étudiés pour ce sujet permettent l'enregistrement et l'exploitation des données. Ce travail de connaissance doit permettre la constitution d'un plan de protection et de gestion des ouvrages et traces matérielles les plus représentatifs. Les préconisations de protection prendront en compte tous les outils dont nous disposons (sauvegarde par l'étude, bâtiment remarquable d'un PLU<sup>28</sup>, site patrimonial remarquable, zone de présomption de prescription archéologique, monument historique, etc.) et seront déterminées à partir d'une grille de critères en cours d'élaboration. Ce travail permettra de proposer une axiologie pour ce type de patrimoine.

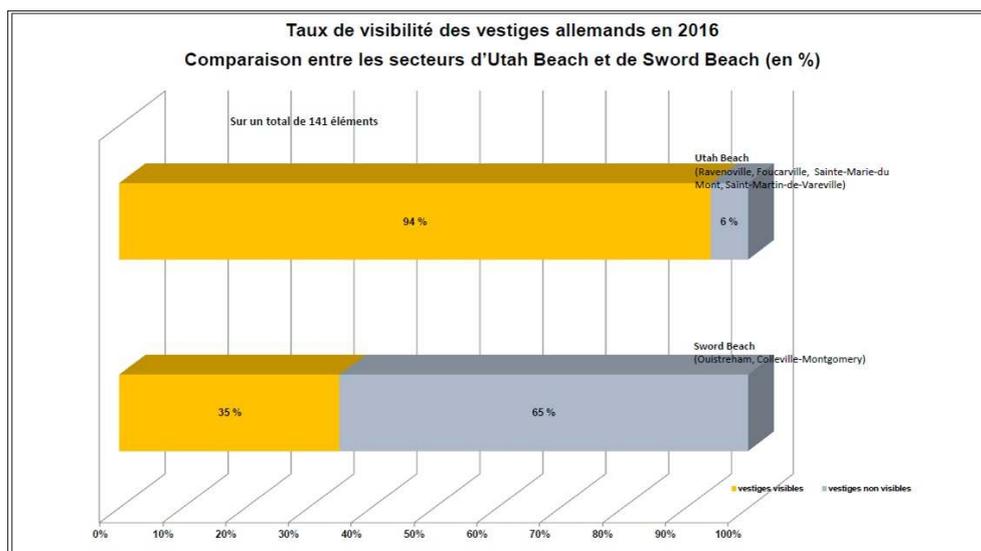
- 22 Les travaux du programme collectif seront également l'occasion de mettre au jour différents phénomènes (taux de visibilité, niveau de conservation, présence de second œuvre, réutilisation d'un site, etc.), qui seront utiles pour adapter la protection et la gestion des vestiges en fonction des enjeux. Ainsi, un taux de visibilité a été établi pour chaque site à partir d'un récolement des données existantes et d'un constat sur le terrain. Ce taux a mis en évidence la disparité des politiques d'aménagement du secteur des Plages.

## Des politiques d'aménagement du territoire disparates

- 23 À l'échelle locale, les communes ont adopté deux attitudes dans leur gestion des vestiges. Dans les secteurs à tradition balnéaire de la côte de Nacre, au nord de Caen, on trouve une volonté évidente d'effacer les vestiges du conflit dans l'immédiat après-guerre. « Le béton est non décoratif et nuit à l'aspect d'une station balnéaire<sup>29</sup> » écrit-on à Ouistreham, tandis qu'à Ver-sur-Mer, on souhaite auprès du ministère de la Reconstruction la destruction rapide de ces « verrues qui bouchent la vue » car, selon le maire, ces ouvrages « évoquent le souvenir d'une époque que nous désirons tous oublier rapidement<sup>30</sup> ». La pression immobilière qui a accompagné le développement du pôle régional caennais joue également un rôle dans cette évolution, particulièrement depuis deux décennies. Dans la commune littorale de Colleville-Montgomery, au nord de Caen, un lotissement a ainsi été construit au milieu d'une ancienne position d'artillerie allemande, faisant alterner bunkers et plateformes de tirs avec des pavillons contemporains<sup>31</sup>.
- 24 Dans la partie ouest du Calvados et dans la Manche, sans tradition balnéaire marquée, plus rurale et moins sujette à la pression démographique et immobilière, la politique des communes tend, sinon à sauvegarder, du moins à ne pas détruire. Outre le port artificiel d'Arromanches (vestige allié et dont le caractère spectaculaire a d'emblée favorisé le tourisme), deux sites allemands ont fait l'objet d'une politique de sauvegarde particulière : Longues-sur-Mer et sa batterie de canons demeurés en place, et surtout la pointe du Hoc dont le sol lunaire (symbole de la puissance alliée) a été « cristallisé » par la commune voisine de Grandcamp-Maisy, qui a versé des indemnités aux agriculteurs pour que le site soit laissé en l'état<sup>32</sup>.
- 25 Soixante-dix ans après la fin de la guerre, le résultat de ces deux politiques de gestion patrimoniale totalement opposées est édifiant (**fig. 1**). Alors que la quasi-totalité des

vestiges allemands dans le secteur d'Utah Beach (Manche) demeurent visibles de nos jours, seulement un tiers l'est dans le secteur de Sword Beach (au nord de Caen). Au demeurant, ce dernier taux serait encore bien plus faible si seuls les vestiges du front de mer étaient pris en compte.

Figure 1



Taux de visibilité des vestiges allemands en 2016.

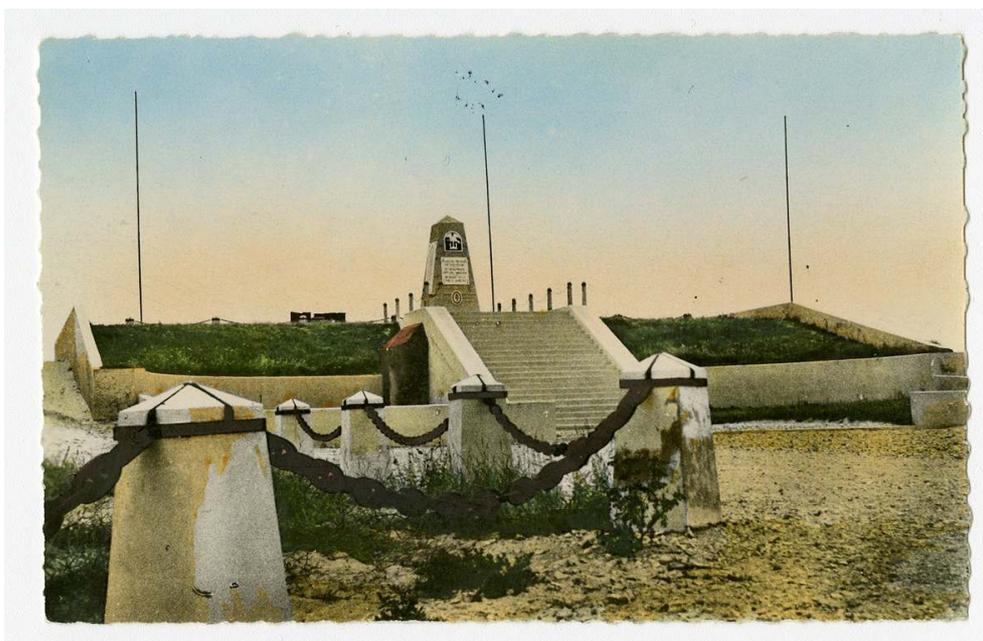
© DRAC, MRSN-CNRS université de Caen.

## Facteurs de patrimonialisation

### Appropriation par les vainqueurs

- 26 Dans les secteurs d'assaut du Débarquement, le premier facteur d'appropriation patrimoniale des éléments défensifs constituant cette frontière a été le fait des militaires alliés. Dans une démarche récurrente de l'anthropologie guerrière, ces derniers ont fait des constructions allemandes les symboles de la défaite ennemie en les utilisant comme supports de plaques commémoratives (Bernières-sur-Mer), socles de monuments à la gloire des forces alliées (Utah Beach (**fig. 2**), Vierville-sur-Mer), parfois dans une représentation quasi phallique, à l'image des deux obélisques édifiés sur l'ancien point d'appui allemand Wn 62, dans la commune de Colleville-sur-Mer.

Figure 2



Monument dédié à la 1<sup>re</sup> brigade spéciale du Génie, implanté sur le toit d'une casemate allemande sur la plage d'Utah Beach. Il est inauguré une première fois par les Américains le 11 novembre 1944 puis le 6 juin 1945 par les autorités françaises.

© Mémorial de Caen.

- 27 Les Français ne sont toutefois pas en reste et ont repris à l'occasion ce modèle, s'associant par-là aux vainqueurs tout en commémorant leurs faits d'armes. Ainsi, ce sont les Français qui ont édifié le spectaculaire monument dédié aux rangers qui ont pris d'assaut la pointe du Hoc à l'aube du 6 juin (**fig. 3**). Taillé en forme de poignard, le bloc de granit est fiché dans le poste de direction de tir allemand qui surplombe la falaise. Plus récemment, en 1984, l'artiste Yvonne Guégan a repris le principe à Ouistreham pour sa « flamme » dédiée aux commandos français dont le socle est une cloche blindée allemande.

Figure 3



Le monument dédié aux rangiers et érigé sur le poste directeur de tir de la pointe du Hoc.

© Wikipedia.

## Valorisation mémorielle : musées et sites dans le cadre du tourisme de mémoire

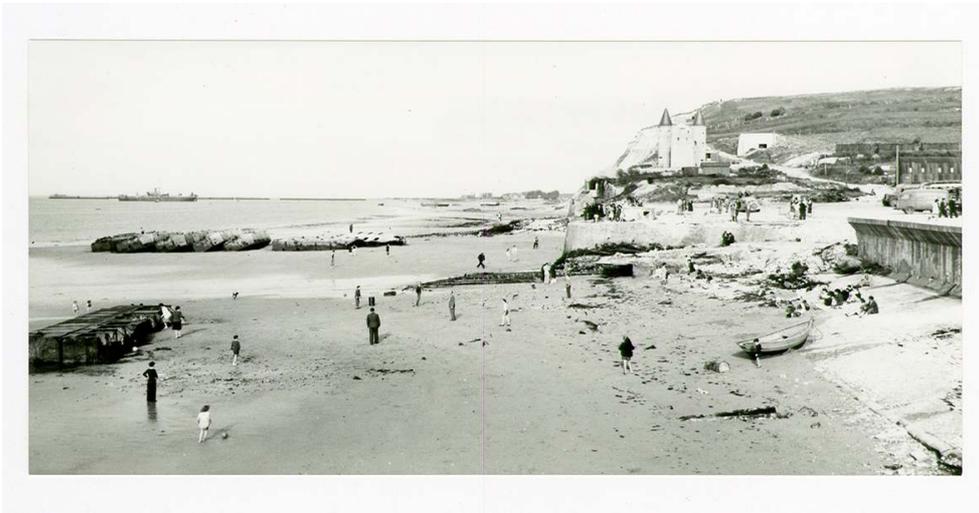
- 28 L'étude des vestiges révèle le processus de valorisation dans le cadre du tourisme mémoriel qui apparaît à partir des années 1950 et qui a connu une nette accélération dans les années 1980. À l'initiative d'acteurs privés, associatifs ou publics, nombre de positions allemandes ont ainsi été aménagées pour accueillir des visiteurs, parfois en visite libre (Wn 62 à Omaha Beach), parfois en visite guidée (batterie du Mont-Canisy, site « Hillmann » à Colleville-Montgomery). Le plus souvent toutefois, ces sites ont été transformés en musées, ou à tout le moins en lieux de visite payants : point d'appui Wn 5 à Utah Beach, le « grand bunker » à Ouistreham, les batteries de Merville, de Maisy, d'Azeville et de Crisbecq, le fort du Roule à Cherbourg (et la batterie creusée dans la falaise), la station radar de Douvres-la-Délivrande, le Mémorial de Caen (construit au-dessus de l'ancien poste de commandement de la division qui défendait le secteur)<sup>33</sup>.
- 29 La raison de ce processus est assez aisée à comprendre : une fois débarrassé des débris de la guerre et des bateaux qui avaient servi de brise-lames, le paysage des plages du Débarquement était redevenu on ne peut plus ordinaire ; à l'exception notable du port artificiel d'Arromanches, aucun vestige ne venait matérialiser le passé, hormis les plaques et monuments commémoratifs... et les défenses allemandes. Puisque « les lieux de mémoire, ce sont d'abord des restes<sup>34</sup> », il était normal que ces témoins des combats aient été mis en valeur<sup>35</sup>. Dans le même temps, l'évolution de la relation franco-allemande dans le nouveau cadre européen permettait de dépasser les antagonismes nationaux entre ennemis d'hier.

- 30 Enfin et surtout, avec la sortie du film *Le Jour le plus long* (1962), le 6 Juin est entré de plain-pied dans l'épopée, favorisant un évident engouement mémoriel et touristique qui a survalorisé les événements du 6 Juin au détriment des dix semaines de combats au cours desquelles s'est jouée l'issue de la Bataille de Normandie. Dès lors que l'attention mémorielle s'est focalisée sur les plages de débarquement et les objectifs des premières troupes aéroportées, les vestiges allemands ont fatalement été investis comme point de cristallisation de cette mémoire.

### Changement générationnel, appropriation personnelle

- 31 Par définition, la mémoire sociale évolue au fil du temps et des événements qui viennent l'influencer. Cette mémoire sociale évolue aussi au gré du renouvellement générationnel, c'est-à-dire un « moment charnière, où la conscience de la rupture avec le passé se confond avec le sentiment d'une mémoire déchirée ; mais où le déchirement réveille encore assez de mémoire pour que puisse se poser le problème de son incarnation<sup>36</sup> » (fig. 4).

Figure 4



Au lendemain de la guerre, la population civile se réapproprie la plage. Les enfants jouent au milieu des vestiges du port artificiel et des défenses allemandes, ici les casemates sur la jetée et à droite de la villa « les Tourelles », mur antichars qui barre l'accès à la cale au premier plan.

© Mémorial de Caen.

- 32 De nos jours, peu d'individus peuvent se souvenir avoir assisté à l'édification du mur de l'Atlantique et, par là même, avoir été témoins de la transformation du paysage. Par contre, les générations successives qui ont grandi après la guerre et jusqu'à nos jours ont le plus souvent pour point commun, lors de leur visite ou séjour en bord de mer, d'avoir vu ces vestiges allemands désormais inscrits dans le paysage comme un fait établi. L'association de ces vestiges avec le monde (et le souvenir souvent heureux) de l'enfance est d'autant plus forte pour nombre d'individus qu'ils ont volontiers servi de lieux de découverte ou d'espace ludique lors de balades ou de vacances familiales en bord de mer. « Présence d'abord mystérieuse de ces masses de béton ouvragé, plus tout à fait menaçantes, mais toujours pas vraiment rassurantes, objets à explorer et redouter, peut-être, à la fois<sup>37</sup> ». Ce type d'association, non plus avec l'Histoire (avec un grand H), mais

avec l'histoire de chaque individu, a assurément contribué à ce que les vestiges de cette frontière défensive d'un autre temps perdent leur caractère militaire ou du moins, qu'on leur attribue une dimension personnelle supplémentaire, cette fois d'ordre affectif.

- 33 Il suffit au demeurant de relever ce processus d'appropriation affective parmi les artistes qui ont choisi de prendre ces vestiges pour sujet<sup>38</sup>. Que ce soit chez l'urbaniste, architecte et philosophe Paul Virilio, le photographe Alexander Wirtz, ou plus récemment le graffeur Cyrille Corlays (alias Nautil), tous font systématiquement le lien entre leur œuvre et leur enfance<sup>39</sup>. Ils ne sont pas les seuls. Le Workshop international qui s'est tenu en juin 2016 à Caen, à l'instigation de la « Fabrique du patrimoine », a révélé que la plupart des participants mettaient directement en lien leur intérêt pour ce sujet avec leurs souvenirs d'enfance.
- 34 Ce phénomène est exacerbé par l'extraordinaire fascination qu'exercent ces vestiges sur un grand public de passionnés ou de collectionneurs. Ce « public » s'investit pleinement dans la connaissance du terrain et tisse un véritable réseau social<sup>40</sup>. Ces travaux, souvent bien éloignés de toute démarche scientifique, participent également à la reconnaissance de ce patrimoine. La distanciation avec le vécu des événements, conjuguée à l'expérimentation des vestiges, permet de porter aujourd'hui un regard différent sur ce patrimoine, même si – corollaire malheureux – on a parfois tendance à oublier que derrière ces défenses côtières se projetait également l'ombre d'Auschwitz.
- 35 Cette patrimonialisation des vestiges de la Seconde Guerre mondiale, plus particulièrement celle du mur de l'Atlantique, est plus marquée en Normandie qu'ailleurs en raison des événements militaires majeurs qui s'y sont déroulés et de la prise en compte très précoce des enjeux touristiques liés au Débarquement. Cette particularité est d'autant plus marquée que le phénomène est inédit. Il se situe même à l'opposé du traitement des plages du débarquement de Provence où la volonté a été de revenir à la situation antérieure, privilégiant le tourisme balnéaire, quitte à confiner les événements historiques à la portion congrue<sup>41</sup>.
- 36 Cette patrimonialisation des événements est néanmoins biaisée. À l'exception notable des vestiges spectaculaires du port d'Arromanches, les armées alliées n'ont en effet guère laissé de constructions pérennes, en raison à la fois de leur mission offensive et d'infrastructures logistiques démontables. Seuls les cimetières militaires témoignent de la violence des combats passés, mais en offrant des points d'ancrage géographiquement très approximatifs par rapport aux événements. Aussi les ouvrages bétonnés allemands subsistants sont-ils devenus les derniers témoins *in situ* de la bataille. Ce sont principalement eux qui permettent de lire les événements ; ils en constituent le témoignage direct. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été souhaité de les intégrer dans le projet d'inscription des Plages du débarquement au Patrimoine de l'Humanité. La réflexion a amené à incorporer dans ce dossier les traces matérielles (sites alliés comme le port artificiel d'Arromanches, sites défensifs allemands comme Longue-sur-Mer et épaves maritimes) tout en développant un discours portant sur les valeurs de liberté et de paix.
- 37 Cette candidature est l'aboutissement d'un processus de patrimonialisation qui a conduit à transformer une frontière défensive, théoriquement imperméable, en lieu de rencontre et de commémoration internationale – support symbolique de l'idée de la construction européenne. Cette interprétation mémorielle laisse apparaître le chemin parcouru et donne à mesurer tout le paradoxe de la patrimonialité de ces vestiges.

## NOTES

1. - Discours commémoratif de Hitler du putsch de 1923. DOMARUS, Max. *Hitler. Reden und Proklamationen 1932-1945. Kommentiert von einem deutschen Zeitgenossen* [1963]. Munich : Süddeutscher Verlag, 1973, t. II/1, p. 1604.
2. - THORSTEN, Heber. *Der Atlantikwall 1940-1945. Die Befestigung der Küsten West - und Nordeuropas im Spannungsfeld nationalsozialistischer Kriegführung und Ideologie*. Norderstedt : ouvrage à la demande, 2008. Pour une brève présentation, voir LELEU, Jean-Luc, PASSERA, Françoise, QUELLIEN, Jean (dir.). *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*. Paris : Fayard/ministère de la Défense, 2010, p. 236-237.
3. - COCHET, François. « "Overlord" Prémices de la société de consommation ? ». Dans LELEU, J.-L. (dir.). *Le Débarquement. De l'événement à l'épopée*. Rennes : PUR, 2018, p. 213-224.
4. - OSE, Dieter. *Entscheidung im Westen, 1944. Der Oberbefehlshaber West und die Abwehr der alliierten Invasion*. Stuttgart : Deutsche Verlagsanstalt, 1982, p. 24.
5. - VOLDMAN, Danièle. *Attention, mines..., 1944-1947*. Paris : France-Empire, 1985.
6. - LELEU, Jean-Luc. « Entre craintes et espoirs. Propagande et opinion publique en Allemagne face à l'Invasion ». Dans *Id. Le Débarquement. Op. cit.*, p. 31-44.
7. - PRIEUR, Jérôme. *Le Mur de l'Atlantique. Monument de la Collaboration*. Paris : Denoël, 2010.
8. - LAMACHE, Stéphane. *La Participation des Calvadosiens à la réalisation du mur de l'Atlantique*. Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, université de Caen, 1998.
9. - *La Normandie et ses plages*. Paris : Baneton-Thiolier, « Les Guides rouges », 1948, p. 130 ; *Normandie*. Paris : Services de tourisme, « Guides Michelin », 1953-1954, p. 95. Un cliché figure dans FLORENTIN, Eddy. *Les Cinq plages du 6 Juin*. Paris : Tallandier, « Guides Historia/Tallandier », 1988, p. 102. Sans plus de précision, la casemate a dû être détruite dans les années 1960.
10. - Voir le site de La Hague-Commune nouvelle : <http://www.lahague.com/index.php?ThemeID=5&CatID=55&SousCatID=98> [consulté le 09/07/2018]. Le même usage est fait de cinq ouvrages sur la pointe de Guilben à Paimpol. Voir l'article de *Ouest-France* à ce sujet : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/paimpol-des-blockhaus-hebergent-des-chauves-souris-2870119> [consulté le 09/07/2018].
11. - « À Arcachon, un bunker familial ». *Art et Décoration*, juillet-août 2015, p. 122-125.
12. - QUELLIEN, Jean. « Un atout pour le tourisme régional : la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie de 1945 à nos jours ». Dans LELEU, J.-L. *Le Débarquement. Op. cit.*, p. 225-237.
13. - Loi n° 47-884 du 21 mai 1947 Souvenir du Débarquement en Normandie : conservation et aménagement des sites historiques du Débarquement allié en Normandie : régions d'Arromanches (Port Winston Churchill), Saint-Laurent, Colleville et Vierville (Omaha Beach) et Sainte-Marie-du-Mont (Utah-Beach). Voir sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000503686> [consulté le 08/02/2019].
14. - Il reste à effectuer des recherches complémentaires pour connaître plus précisément l'action du service des Monuments historiques dans le cadre de cette loi.
15. - Louis Bourdil (1907-1996) est en 1942 inspecteur des sites pour la Bretagne. Il est nommé en septembre 1946 en Normandie où il est chargé de l'aménagement des plages du Débarquement. En 1950, il est nommé à la tête de la conservation de Normandie à Caen, où il reste jusqu'à sa retraite, en 1972. Pour plus de détails, voir GOURBIN, Patrice. *Les Monuments historiques de 1940 à 1959, administration, architecture, urbanisme*. Rennes : PUR, 2008, p. 251.
16. - Voir par exemple le compte rendu de réunion du 14 décembre 1946 où Louis Bourdil y participe au nom du Ministère des Beaux-Arts ainsi que Monsieur Ravail, au nom du

Commissariat au Tourisme et parlant de l'aménagement de la route nationale desservant les plages (AD Calvados, 3145 W/1).

17. - Comme en atteste un compte rendu de réunion à la présidence du conseil du Comité du débarquement datant du 8 janvier 1948 (AD Calvados, 3145 W/1).

18. - L'ouvrage de Nathalie Heinich explique très bien ce phénomène d'inflation patrimoniale. HEINICH, Nathalie. *La Fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2009.

19. - BOURDIL, Louis. « À propos de la restauration des monuments historiques endommagés durant la guerre ». *Annales de Normandie*, 1957, 7<sup>e</sup> année, n° 2, p. 246-247.

20. - Voir à ce propos les travaux de Patrice Gourbin, notamment GOURBIN, Patrice. *Construire des monuments historiques ? La confrontation des monuments historiques et de la modernité dans la reconstruction de Caen après 1944*. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Gérard Monnier, université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, 1999.

21. - COREPHAE : commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique. C'est le nom de la commission (pour la période 1985-1999) qui se réunit dans chaque région pour donner son avis sur une demande d'inscription au titre des monuments historiques et peut émettre un vœu de classement au titre des monuments historiques.

22. - Pour le Calvados : Asnelles, *Batterie de défense de plage* (IMH du 10/11/1992), voir dans la base Mérimée : notice PA00111837, Ouistreham, *Poste de direction de tir Riva-Bella* (IMH 13/06/1994), notice PA00132894, Arromanches-les-Bains, *Station radar* (IMH du 27/04/1998), notice PA14000009, Longues-sur-Mer, *Batterie* (CMH du 25/10/2001), notice PA00132892, Merville-Franceville, *Batterie de Merville* (CMH du 25/10/2001), notice PA14000026 ; pour la Manche : Granville, *Batterie du Roc* (IMH du 13/06/1994), notice PA00132897, Cherbourg, *Batterie du Roule* (CMH du 23/02/1995), notice PA00135507, Équeurdreville-Hainneville, *Rampe de lancement de V1 de Brécourt* (CMH du 23/02/1995), notice PA00135509.

23. - Direction régionale des Affaires culturelles.

24. - Douvres-la-Délivrande, *Station radar* (IMH du 10/06/2014), voir dans la base Mérimée : notice PA14000108.

25. - Maison régionale des sciences de l'homme.

26. - Institut national de recherches archéologiques préventives.

27. - Système d'information géographique.

28. - Plan local d'urbanisme.

29. - Cité dans QUELLIEN, Jean. « Le tourisme de mémoire en Normandie ». Dans BALLARD, Sandrine, SIMONNET, Stéphane (textes rassemblés par). *Normandie - 6 juin 1944. L'émergence d'une mémoire collective ?* Caen : Le Mémorial de Caen, 2012, p. 174.

30. - *Ibid.* Voir aussi ELKHAWAGA, Ahmed. *Comment les sites du Débarquement du 6 juin 1944 sont devenus des lieux de mémoire de 1945 à 1964 ?* Mémoire de master, université de Caen Basse-Normandie, 2006, et du même auteur, la thèse : *De la station balnéaire au lieu de mémoire. Alexandrie et la bataille d'El-Alamein, Arromanches et le débarquement du 6 juin. Histoire d'un développement comparé (1860-1965)*. Caen : 2015.

31. - Le même phénomène s'est produit à la périphérie de Cherbourg, sur le site de la batterie des Couplets.

32. - L'étude commandée par la direction départementale des Territoires et de la Mer sur le tourisme de mémoire permet d'appréhender les différents types d'aménagement du littoral et présente quelques communes des plages du Débarquement, voir : *Le territoire comme guide. Tourisme de mémoire dans le Calvados*. 2016, et sur le site : <https://fr.calameo.com/read/003968688078a73f85d9a> [consulté le 30/01/2019].

33. - PASSERA, Françoise. « Les musées du Débarquement et de la Bataille de Normandie, lieux d'histoire, de mémoire et de sociabilité ». Dans LELEU, J.-L. *Le Débarquement. Op. cit.*, p. 257-275.

34. - NORA, Pierre (dir.). *Les Lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1984-1992, T. 1, *La République, La Nation*. Rééd. coll. Quarto, 1997, p. 28.
35. - QUELLIEN, Jean. « Un atout pour le tourisme régional : la mémoire du Débarquement et de la Bataille de Normandie de 1945 à nos jours ». Art. cit., p. 232.
36. - NORA, Pierre. *Op. cit.*, p. 23.
37. - Voir le site : <https://charybde2.wordpress.com/2016/05/07/note-de-lecture-bunker-archeologie-paul-virilio/> [consulté le 25/04/2018].
38. - À l'image des interventions comme celles de Nautil à Siouville Hague où il intervient à trois reprises : un œil ouvert, puis mi-clos et enfin fermé est peint sur le bunker ; ou encore son intervention sur les vestiges d'un bunker sur la plage de Biville intitulé *Un blockhaus sans défense*, qui présente un éléphant mutilé proposant là une analogie formelle et sémiotique de l'objet détourné, voir le site : <https://www.legrandlarge.com/2017/05/thomas-Pesquet-et-sa-Normandie.html> [consulté le 15/11/2018].
39. - VIRILIO, Paul. *Bunker Archéologie* [1975]. Paris : Éditions du Demi-Cercle, 1992 ; WIRTZ, Alexander. *Témoins du mur de l'Atlantique. Pas-de-Calais, Normandie, Bretagne*. Bayeux : Heimdal, 1983 ; « Bunker-art sur la plage de Vasteville ». *Ouest-France*, édition de Caen, 3-4 septembre 2016.
40. - Le site le plus actif dans l'Hexagone est sans nul doute « L'Atlantikwall Superforum. Le Mur de l'Atlantique en France. Bunkerarchéologie », voir le site : <http://atlantikwall.superforum.fr/forum> [consulté le 09/07/2018].
41. - BARCELLINI, Serge. « Deux mémoires en parallèle ». Dans Institut d'histoire de la défense. *La Libération de la Provence. Les armées de la Liberté*. Paris : IHD/SIRPA, 1994, p. 337-372.
- 

## RÉSUMÉS

Par le jeu des conflits militaires, la notion de frontière a pu évoluer radicalement, conduisant parfois à l'édification rapide de fortifications, à l'image des défenses côtières construites dès 1940 en Europe occidentale par les forces allemandes et popularisées sous le vocable de « mur de l'Atlantique ». Cette réalisation architecturale a assuré une fonction défensive tout en fournissant matière à propagande au régime nazi. Au fil des décennies, ce legs des heures sombres de l'Occupation est entré dans un processus continu de patrimonialisation, porté par le développement du tourisme de mémoire dans le cadre d'une stratégie de valorisation du territoire régional. Cette contribution revient sur la gestion de ces vestiges, en se focalisant plus particulièrement sur les anciennes plages du Débarquement et sur le devenir du « mur de l'Atlantique » en Normandie, et a pour objet de faire connaître l'action des pouvoirs publics et, plus particulièrement, le rôle du service des Monuments historiques depuis la fin de la guerre. De la réutilisation du bâti dans une région dévastée par les combats jusqu'à la fixation de la mémoire sur les derniers témoins de la bataille, cet article expose les différents facteurs qui ont contribué à la progressive patrimonialisation de ces vestiges.

Military conflicts can bring sudden and radical changes to the concept of the frontier, sometimes leading to the rapid construction of fortifications, such as the coastal defenses erected in Western Europe by the Germans from 1940, known as the 'Atlantic Wall'. This architectural structure fulfilled a defensive function and furnished propaganda material for the Nazi regime. Over the decades since the war, this heritage dating from the dark hours of the Occupation has seen a continuous process of recognition as heritage, helped along by the development of

memory tourism as part of the region's development strategies. This article proposes to take a new look at how these vestiges are managed, by focusing in particular on the beaches of the D-Day landings and the future of the Atlantic Wall in Normandy. It intends to draw attention to the initiatives of the public authorities, and especially of the historic monuments administration, since the end of the Second World War. From reusing available buildings in a region devastated by the fighting to the need for places of memory, this article examines the various factors which have contributed to the progressive heritagisation of these vestiges.

## INDEX

**Keywords :** heritagisation, D-Day landings, Second World War, frontier, fortification, Atlantic Wall, memory tourism, commemoration, D-Day landing beaches, Normandy, historic monuments services

**Mots-clés :** patrimonialisation, débarquement, Seconde Guerre mondiale, frontière, fortification, mur de l'Atlantique, tourisme de mémoire, commémoration, plages du Débarquement, Normandie, service des Monuments historiques

## AUTEURS

### MARIE-LAURE LOIZEAU

Chargée de la protection des monuments historiques, conservation régionale des Monuments historiques, direction régionale des Affaires culturelles de Normandie marie-laure.loizeau@culture.gouv.fr

### JEAN-LUC LELEU

Historien au CNRS, membre du programme « Seconde Guerre mondiale » de la Maison de la recherche en sciences humaines (université de Caen/CNRS, USR 3486) jean-luc.leleu@unicaen.fr